



MAIRIE DE CANTE
13 Rue du Général Sarrut
09700 CANTE
05.61.67.85.09
mairie@mairiedecante.fr
http://www.mairiedecante.fr

DEPARTEMENT DE L'ARIEGE - ARRONDISSEMENT DE PAMIERS - CANTON Des PORTES D'ARIEGE PYRENEES

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N°DE_2024_029

SEANCE DU 10 DECEMBRE 2024

Date de la convocation : **03 décembre 2024**

Nombre de conseillers		
En exercice	Présents	Votants
10	07	07
Résultat du vote		
Pour	Contre	Abstention
07	00	00
Adoptée		

L'an deux mille vingt-quatre, le dix décembre, à 17 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de CANTE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil de la commune, sous la présidence de M Eric CANCEL, Maire.

Étaient présents : M Eric CANCEL, Mme Jacqueline CHATELAIN, M Jean-Jacques GIMENO, M Sébastien CATHALA, M Philippe BISOGNIN, Mme Marion LAFFITTE DE PETIT, Mme Nadine CLAPIER

Étaient représentés :

Étaient Absents & excusés : Mme Wendy BURG, M Nicolas BLANCHOT, M Hubert GRAS,

En conformité avec l'article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales : **Mme Nadine CLAPIER a été nommée secrétaire de la séance.**

OBJET : Création d'un poste de rédacteur & suppression du poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe

Le Maire expose à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services. Notre agent Administratif peut faire l'objet d'un avancement au grade de Rédacteur Territorial au 01/01/2025.

A cet effet M le Maire propose à l'assemblée de créer :

- un emploi de Secrétaire Général de Mairie à temps non-complet relevant du grade de Rédacteur Territorial

M le Maire propose également à la lecture du tableau des effectifs de la commune de supprimer les emplois non pourvus :

- un emploi de Secrétaire Général de Mairie à temps non-complet relevant du grade d'Adjoint Administratif Principal 1^o classe

Portant au 01/01/2025 le tableau des effectifs de la commune comme suit :

Grade	Catégorie	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus	Cadres ou emplois	Temps de travail
Filière Administrative					
Adjoint Administratif Principal 1 ^{ère} classe	C	0	0		20h00

				Secrétaire Général de Mairie	
Rédacteur Territorial	B	1	1	Secrétaire Général de Mairie	20h00
Filière Technique					
Adjoint technique	C	1	1	Agent polyvalent des services techniques	21h00
Adjoint technique principal de 1ère classe	C	1	1	Agent polyvalent des services techniques	28h00
Agent de maîtrise	C	1	1	ATSEM	30h17
Total		4	4		

M le Maire indique que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2025.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Approuve la proposition de M le Maire et le mandate pour élaborer et signer tous les documents nécessaires à sa mise en application

Pour extrait conforme

Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de la présente délibération.

Le Maire M Eric CANCEL	Secrétaire de séance Mme Nadine CLAPIER
	

Acte rendu exécutoire après le dépôt en Sous-Préfecture de Pamiers le : 12 décembre 2024